



AIPR

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

DUREE

Formation en présentiel : 1 jour / soit 7h00
Formation E-Learning : Lien valable 2 mois
Test sec sans formation préalable : 1h00

LIEU

Intra ou inter-entreprise

EFFECTIF

De 2 à 12 personnes

COÛT

Formation en présentiel + Test : Sur devis
Formation en E-Learning + Test : Sur devis
Test sec 1H, sans formation préalable : Sur devis

Tarif de groupe à partir de 5 personnes



ACCESSIBILITE AUX PSH

Pour toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent obtenir des informations sur les conditions d'accès et d'accueil, merci de contacter un de nos référents handicap aux numéros suivants :
Vanessa WEIS – 06 77 20 44 32
Jérôme GALTE – 07 77 84 27 24

DELAIS D'ACCESSIBILITE :

De l'inscription à l'entrée en formation
La durée d'accessibilité est variable en fonction des financeurs

Salarié :

Dont l'employeur souhaite faire financer la formation par l'OPCO auquel il cotise, la durée est en moyenne de 3 à 5 semaines

Demandeur d'emploi :

Souhaitant faire financer la formation par des financeurs publics tel que Pôle Emploi via la plateforme CARIF-OREF, la durée moyenne est de 2 à 5 semaines.

Tout public :

Pour le tout public qui souhaite et a la possibilité de se financer lui-même la formation, la durée moyenne est de 3 à 30 jours.

AIPR

AIPR Concepteur

PRESENTATION

La réforme anti-endommagement impose depuis 2015 aux ouvriers opérant sur de chantiers publics ou privés et devant conduire des machines, de posséder une attestation d'intervention à proximité des réseaux. Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires au passage du test en ligne et à l'obtention de l'AIPR.

POUR QUI

Cette formation s'adresse à tout salarié de l'entreprise de travaux publics ou privés occupant des fonctions de maître d'ouvrages ou d'appui en maîtrise d'œuvres et devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Il est conseillé de posséder une bonne maîtrise de la langue française, en compréhension, à l'oral et à l'écrit.

PREREQUIS

Aucun prérequis

OBJECTIFS



À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

De connaître et d'appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22/12/2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

Et plus spécifiquement :

- D'appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement.
- D'identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eau potable, eaux usées, télécommunication, etc...).
- D'identifier les risques et d'adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus.



PROGRAMME AIPR - Concepteur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Les apports théoriques sont étayés par des exemples pratiques
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

MOYENS PÉDAGOGIQUES



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Un livret pédagogique est mis à disposition et conservé par chacun des stagiaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM

CONDITIONS DE RÉUSSITE

LES APPORTS THÉORIQUES SONT CONSIDÉRÉS COMME ACQUIS SOUS RÉSERVE :

d'avoir obtenu un résultat satisfaisant au QCM (Le score minimal pour réussir à l'examen «encadrant » est de 48 points / le score maximal étant de 80 points

DOCUMENTS DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION

(Sous réserve de réussite)

Avis après formation
Certificat AIPR
Attestation de formation

BASE RÉGLEMENTAIRE

Article R.554-31 du code de l'environnement
Article 20 à 22 et 25 de l'arrêté du 15/02/2012 modifié
Arrêté concepteur examen par QCM

PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES



1. Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :
 - Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...
 - Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.
 - Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).
 - Définitions – Glossaire
2. La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
3. Le guide technique :
 - Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles
 - Les types de réseaux concernés (DT-DICT)
 - DT suivie d'une DICT – Préparation du projet et préparation des travaux – DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
 - Les cas de dispense
 - Les pages sensibles du guide technique
 - La compréhension des normes
4. L'exécution des travaux :
 - Le marquage-piquetage
 - Cas particulier des travaux urgents « ATU »
 - L'application du « guide technique »
 - La reconnaissance sur le terrain
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier ...
5. La structure et l'architecture des ouvrages :
 - Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affluents.
 - Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détections intrusives ou non.
 - Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages de gaz.



Tél : 06 77 20 44 32

@ : contact-formation@ofpr66.fr

www.ofpr66.fr